

Décision du Maire N° 23 – 14 portant avenant n°1 au marché de travaux du sur le lot n°15 de la réfection de la piscine

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'opération de réhabilitation de la piscine de plein air,

Vu la décision du maire n°21-05 en date du 23 juin 2021 portant attribution du marché de travaux afférent au lot n°15 – «Couverture thermique»,

Vu le marché de travaux portant sur le lot n°15 «Couverture thermique» confié à la société BC INOXEO,

Considérant la plus-value d'un montant global de 1 015,00€ HT portant sur la mise en œuvre d'un anémomètre,

Considérant ce projet d'avenant n°1,

DECIDE

1° d'approuver l'avenant n°1 au lot n°15 pour un montant de 1 015,00€ HT soit un impact de 0.77% par rapport au marché initial.

2° Le montant du marché portant sur le lot n°15 est arrêté comme suit :

	Montant HT	TVA	Montant TTC
Marché initial	131 300,00 €	26 260,00 €	157 560,00 €
Avenant n°1	1 015,00 €	203,00 €	1 218,00 €
Marché modifié	132 315,00 €	26 463,00 €	158 778,00 €

3° de signer l'avenant n°1 au lot n°15 correspondant.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 1^{er} mars 2023

Le Maire,

Sylvie CANTREL

